

Juin 2026

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous la nouvelle sélection du blog de veille du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (<https://www.veillecep.fr/>).

La veille éditoriale du CEP est une activité de sélection d'informations extérieures au ministère, réalisée à partir de nombreuses sources de différentes natures (instituts de recherche, institutions nationales et internationales, think tanks, fondations, médias, etc.). Il ne s'agit pas de productions du ministère et les informations sélectionnées ne présentent pas la position officielle de celui-ci.

Karine Belna (cheffe du bureau de la veille), **Diane Bigot** (chargée de mission veille éditoriale)
Centre d'études et de prospective

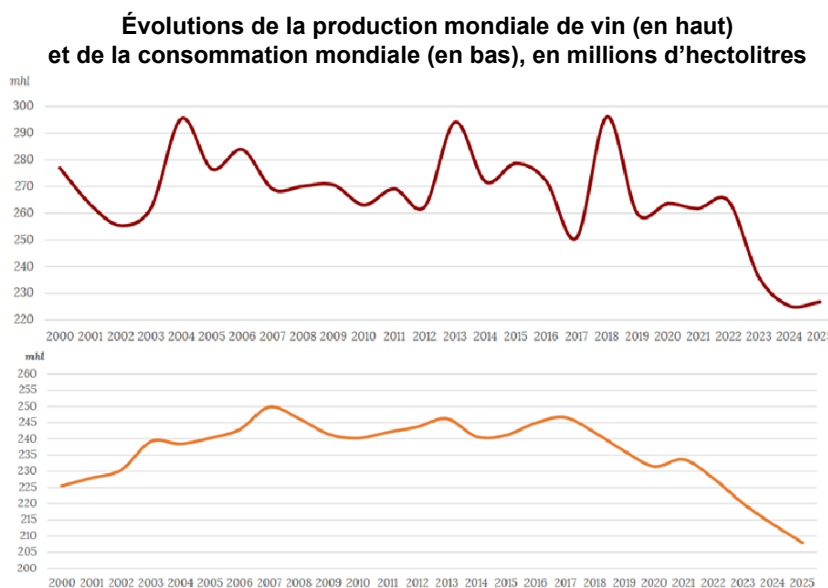
SOMMAIRE

FOCUS : mutations du secteur viticole	3
EMPLOI EN AGRICULTURE	4
Analyse géographique du renouvellement des actifs agricoles en France	4
FILIÈRES	5
Décarboner l'aviation en produisant des biocarburants durables sur sols dégradés	5
Réseaux et coopérations dans la structuration de la filière soja en Bourgogne - Franche-Comté	7
Les exploitations laitières françaises en difficulté économique : quels facteurs de fragilité ?	9
Financer la transition vers l'élevage sans cage dans l'Union européenne	9
Quel cheptel pour le maintien des habitats semi-naturels par le pâturage ?	10
RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES	12
Restrictions chinoises sur les importations de bœuf australien entre 2020-2024 : des sanctions politiques qui n'ont pas laissé de traces durables	12
Investissements trans-nationaux et tentatives de régulation	13
Effets des politiques d'offre et de demande en engrais sur les approvisionnements et les prix mondiaux	14
ALIMENTATION	15
Nouvelle géopolitique de l'alimentation : l'impératif d'une « autonomie alimentaire résiliente » pour les États	15
Une étude sur la consommation d'algues par les Suédois	17
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	19
L'industrie agroalimentaire n'a pas retrouvé sa dynamique d'avant Covid	19
« Transformation » et « ultra-transformation » des aliments : quelles définitions ?	20
SÉCURITÉ SANITAIRE	20
Recommandations des scientifiques lors du sommet <i>One Health</i>	20
CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : POLITIQUES EUROPÉENNES, R&D MONDIALE	21
Quelles contributions des politiques agricoles et alimentaires européennes au développement durable ?	21
R&D publique et croissance durable de l'agriculture mondiale	22
EAU	23

PORTRAIT : le Policy Center for the New South, pour soutenir l'évolution des politiques publiques marocaines et africaines.....	23
Préservation de la ressource en eau en France : une évaluation de la police de l'environnement par la Cour des comptes.....	24
Extension des serres et futurs hydriques : l'exemple de l'Italie du Sud.....	25
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES	277
Interactions entre agriculteurs biologiques et conventionnels dans la lutte contre les ravageurs.....	27
L'épigénétique permet d'identifier un herbicide comme facteur de risques de cancers précoces	28
FORÊTS	28
Une prospective de la contribution du secteur forêt-bois suisse à l'atténuation du changement climatique	28
ÉVÈNEMENTS	30

FOCUS : mutations du secteur viticole

Le secteur viticole connaît une période prolongée de crise (voir un [précédent billet](#)). Dans son [rapport annuel](#), publié en mai, l'Organisation internationale du vin (OIV) souligne la baisse de consommation mondiale (-2,7 % par rapport à 2024) pour la huitième année consécutive (figure). Cette évolution témoigne des changements durables des habitudes des consommateurs, et de difficultés liées au changement climatique ou aux fortes incertitudes relatives aux mesures tarifaires américaines. Les campagnes d'arrachage menées en France, dont l'objectif est d'adapter l'offre à la demande, ont réduit d'environ 4 % les surfaces en vigne entre 2024 et 2025.



Source : Organisation internationale du vin

Le cas de l'Italie est présenté dans un [rapport](#) de l'Institut des services pour le marché alimentaire agricole italien (ISMEA), qui décrit la restructuration du secteur du vin dans le pays. Les achats diminuent et les consommateurs s'orientent davantage vers les vins labellisés (AOP, IGP), qui représentent désormais 63 % des volumes en grande distribution. Le vin rouge est délaissé au profit des vins blancs, vins mousseux (15 % des volumes vendus pour 25 % de la valeur totale) et vins moins alcoolisés. On note aussi une concentration accrue des exploitations viticoles (-42 % d'exploitations entre 2010 et 2020), ainsi qu'un fort taux de conversion en agriculture biologique (+ 57 % en dix ans, soit 19 % de la surface totale en 2025).

L'attrait pour les vins labellisés se retrouve en Suisse. Le [rapport](#) de l'Office fédéral de l'agriculture y souligne que la production de raisins AOP représente 95 % de la production totale. Les stocks de ces vins restent relativement stables, tandis que ceux de vin de table et non labellisés ont augmenté de 16 % en un an, témoignant de l'affaiblissement de ce marché intérieur.

Ces tendances de consommation, que l'on retrouve dans la majorité des pays européens, ont des impacts sur les exploitations viticoles, notamment françaises. Un [article](#) de la revue *Économie rurale* analyse les difficultés rencontrées : un tiers des 339 viticulteurs interrogés envisage l'arrachage partiel et temporaire de leurs vignes et un sur dix un arrachage définitif. Une quarantaine d'entre eux souhaitent diversifier leurs activités, en développant par exemple l'œnotourisme. Du côté des transmissions, les jeunes repreneurs se questionnent sur la viabilité des fermes et rencontrent des obstacles dans le processus d'installation. Une

recomposition du vignoble s'opère donc, avec des impacts sur les plans économique, humain et paysager.

Le gouvernement luxembourgeois s'est d'ailleurs saisi de cette question de la diversification des activités, en proposant une [feuille de route](#) sur l'œnotourisme, lequel procure des revenus complémentaires aux exploitants. L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur la demande croissante d'« expériences authentiques » et sur la mise en récit du local.

Diane Bigot, Centre d'études et de prospective

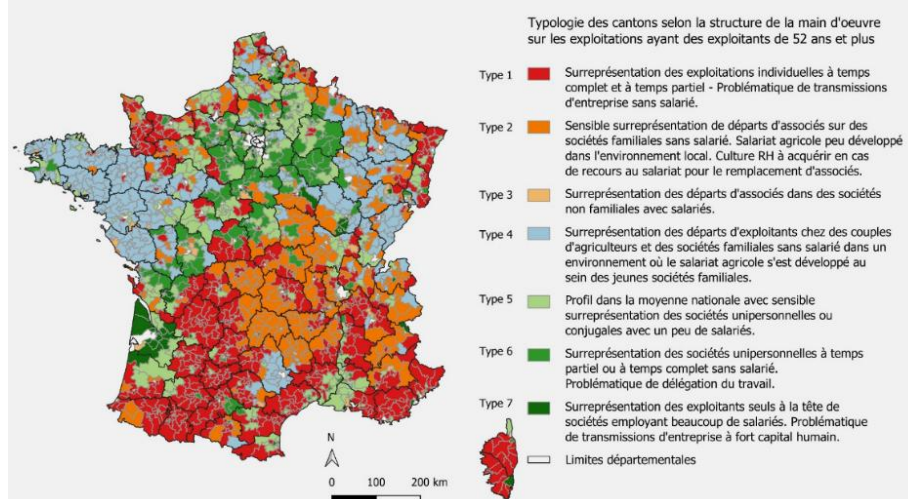
EMPLOI EN AGRICULTURE

Analyse géographique du renouvellement des actifs agricoles en France

Le numéro de juin 2026 de la revue *Économie rurale* présente une analyse des mutations de la main-d'œuvre agricole et des défis liés au renouvellement des actifs, à l'échelle des territoires. Ce renouvellement s'est longtemps superposé à celui des entreprises agricoles, souvent individuelles ou familiales, mais la situation actuelle est plus complexe. L'organisation du travail dans les exploitations a en effet évolué, au cours des dernières décennies, entre développement des collectifs de travail dans des structures sociétaires, essor du salariat et externalisation de certaines tâches. Ces changements orientent les stratégies de renouvellement qui consistent désormais, selon les cas, à trouver un successeur ou un repreneur pour une exploitation individuelle, un nouvel associé pour une structure sociétaire, à renforcer l'équipe des salariés, à mettre en place du salariat, externaliser les travaux, etc.

Le recensement agricole de 2020 a été exploité pour étudier, à l'échelle française (hors DROM), l'organisation du travail au sein des exploitations dont un exploitant est en âge de partir à la retraite ou sera retraité d'ici à 2030. Au total, 53 % des exploitants et co-exploitants étaient concernés : 83 000 étaient âgés de 62 ans et plus (17 % du total) et 180 000 de 52 à 62 ans (36 % du total). Les exploitations ont été classées selon cinq indicateurs d'organisation du travail : statut du chef d'exploitation (gestionnaire ou mettant en gérance), exploitations à temps complet ou partiel, poids du salariat, exploitations individuelles ou sociétaires, nature des liens entre les associés. Une typologie en dix-huit classes a été obtenue. La prévalence de chacune d'elles a ensuite été analysée à l'échelle de pseudo-cantons INSEE et sept types de territoires où les enjeux diffèrent ont été identifiés (figure).

Géographie des problématiques du renouvellement des exploitants agricoles d'ici à 2030



Source : *Économie rurale*

Des problématiques bien différentes ressortent selon les territoires. De nombreuses zones du sud de la France (type 1), où les exploitations individuelles sans salariés et souvent à temps partiel sont sur-représentées, et qui sont moins attractives pour l'installation, se révèlent particulièrement vulnérables. À l'inverse, dans certaines régions viticoles (type 7), prévalent des exploitants seuls à la tête d'importantes équipes de salariés, ce qui pose la question de la transmission d'entreprises à fort capital humain et patrimonial. Le Massif central, les Alpes et le Morvan (type 2) vont faire face à de nombreux départs d'associés d'exploitations familiales sans salariés. Développer et accompagner la gestion des ressources humaines sera donc un enjeu important dans ces zones où le salariat est encore rare. Ce travail permet ainsi d'identifier concrètement les enjeux actuels et futurs du renouvellement des actifs selon les territoires.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : *Économie rurale*

<https://shs.cairn.info/revue-economie-rurale-2026-2-page-13?lang=fr&tab=texte-integral>

FILIÈRES

Décarboner l'aviation en produisant des biocarburants durables sur sols dégradés

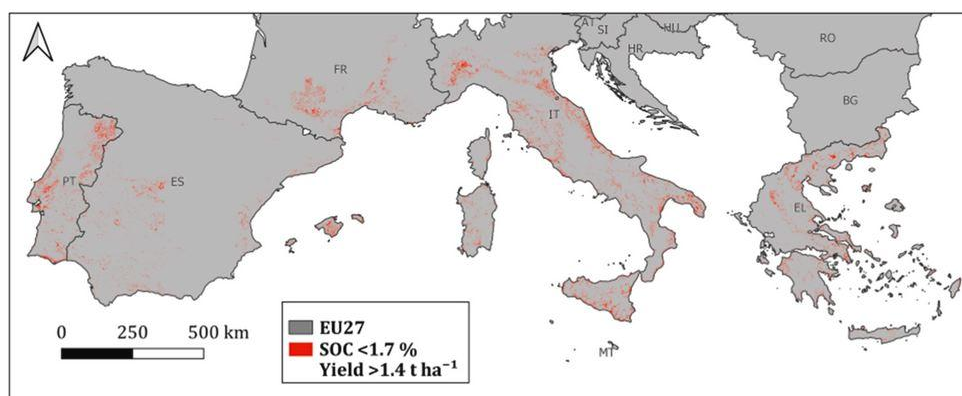
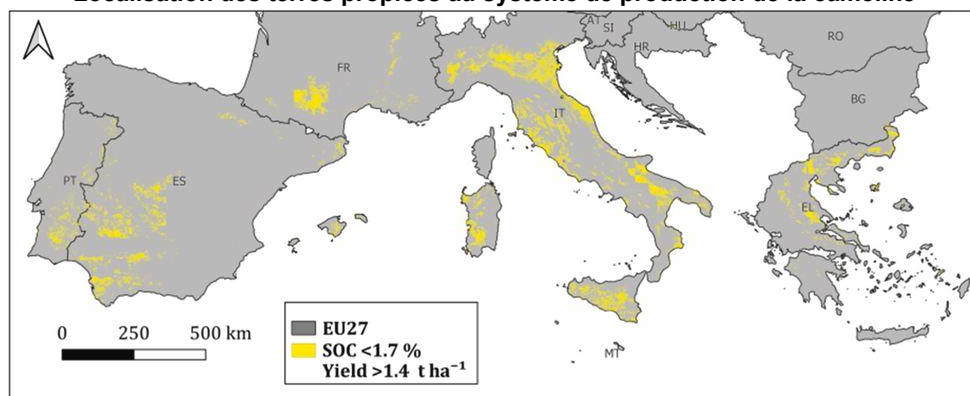
Les biocarburants peuvent contribuer à décarboner le transport aérien et un article, paru en mars 2026 dans *Energy Policy*, évalue leur potentiel de production à partir d'huile de cameline (*Camelina sativa*) en Europe. Cet oléagineux peut pousser sur des sols pauvres et en restaurer la matière organique, sans nécessairement entrer en concurrence avec les cultures alimentaires. Les auteurs proposent de la cultiver en rotation bisannuelle avec de l'orge (ou d'autres céréales) sur des terres dégradées en zone méditerranéenne.

L'étude se concentre sur les terres arables non irriguées ou non cultivées (en raison de conditions climatiques difficiles) et à faible teneur en matière organique (<1,7 % sur 20 cm). À condition d'atteindre un rendement minimal en cameline de 1,4 t/ha, ce système de culture serait viable économiquement et il satisferait les prérequis de la [législation européenne](#) sur les carburants d'aviation durable (CAD).

Pour estimer les surfaces pouvant être cultivées en cameline et la plus-value de ce biocarburant par rapport aux carburants classiques ou à d'autres CAD, les chercheurs ont réalisé une modélisation agronomique tenant compte des conditions pédoclimatiques. Ils ont aussi effectué une analyse économique de la production de CAD et une estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) afférentes.

Les surfaces appropriées à ce système de production pourraient s'élever à 116 000 km². La moitié (51 %) seraient situées en Italie, suivie par l'Espagne (19 %), la Grèce (12 %), la France (10 %) et le Portugal (9 %) (figure). La majorité de ces terres est sujette à une érosion importante (fortes pentes ou précipitations, etc.) ou à la désertification. La production de carburant correspondante est estimée à 3,2 millions de tonnes. La cameline seule permettrait donc d'atteindre les objectifs européens en matière de CAD pour 2030 (2,35 millions de tonnes).

Localisation des terres propices au système de production de la cameline



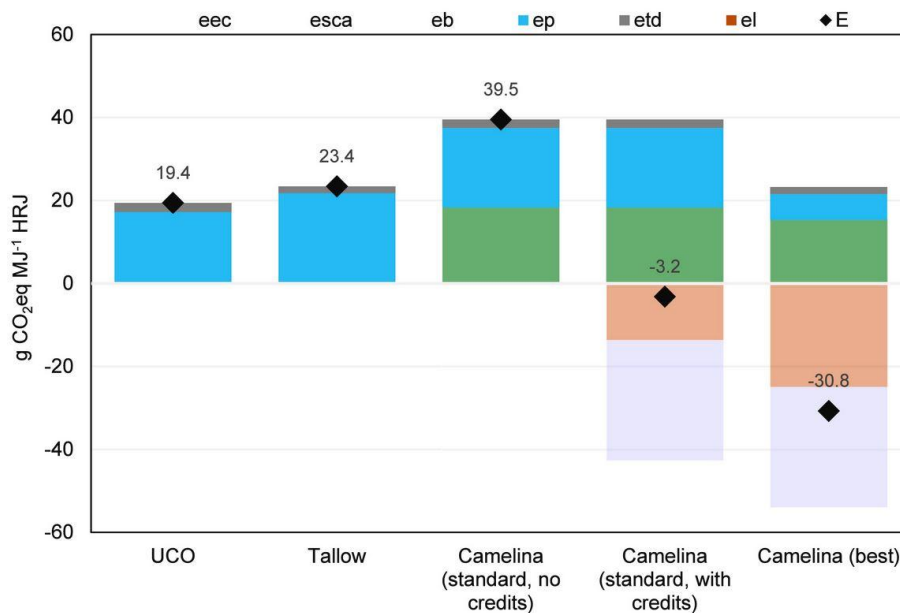
Source : Energy Policy

Lecture : la carte du haut montre les terres arables (jaune, 70 % du total) répondant aux conditions pédologiques (teneur en matière organique inférieure à 1,7 % sur 20 cm) et de productivité (rendement en cameline supérieur à 1,4 t/ha) recherchées. Celle du bas montre les terres non arables (rouge, 30 % du total) répondant aux mêmes conditions (ex. végétation hétérogène avec agriculture).

Avec des émissions de GES estimées à 39,5 gCO₂eq/MJ, le CAD issu de la cameline est deux fois moins émetteur que le kérosène. Toutefois, il l'est substantiellement plus que celui issu des huiles de cuisson usagées, principale alternative utilisée actuellement (figure). Cependant, lorsque l'on comptabilise le stockage de carbone et la préservation des sols permise par la cameline, les émissions chutent voire deviennent négatives.

Le coût de production du CAD issu de la cameline est estimé à 2 220 €/t. C'est 23,5 % de plus que celui du CAD issu de l'huile de cuisson usagée, qui génère donc des réductions d'émissions moins chères (317 €/tCO₂eq contre 612 €/tCO₂eq pour la cameline). Celle-ci serait donc compétitive pour décarboner l'aviation seulement si des crédits carbone liés à son effet bénéfique sur les sols étaient obtenus, permettant de ramener le coût d'abattement à 268 €/tCO₂eq.

Intensité carbone de différents gisements de carburants d'aviation durable



Source : *Energy Policy*

Lecture : les différents gisements de CAD sont les huiles de cuisson usagées (UCO), les graisses animales (*tallow*) et la cameline cultivée avec une céréale sur sol dégradé. Trois modalités sont étudiées pour la cameline, de gauche à droite : sans prise en considération du stockage de carbone ni de la restauration des sols (*no credits*) ; avec prise en considération de ces co-bénéfices (*with credits*) ; production de cameline bas-carbone où les intrants agricoles et industriels (carburant, etc.) sont décarbonés et la consommation d'énergie réduite (*best*).

Les émissions sont décomposées comme suit, de haut en bas : transport et logistique (etd, gris), transformation en biocarburant (ep, bleu), production agricole (eec, vert), pratiques agricoles bas-carbone (esca, orange), restauration des sols (eb, violet) et stockage de carbone.

Le CAD issu de la cameline est plus émetteur (39,5 gCO₂/MJ), par unité d'énergie produite, que le CAD issu des huiles et graisses animales usagées (19,4 et 23,4 gCO₂/MJ). Si les bénéfices liés au stockage de carbone et à la restauration des sols dégradés sont comptabilisés dans ce bilan, le CAD issu de la cameline devient moins émetteur et il génère des émissions nettes négatives sur son cycle de vie (-3,2 gCO₂/MJ). Lorsque la production de cameline est décarbonée, cet effet s'accroît encore (-30,8 gCO₂/MJ).

Miguel Rivière, Centre d'études et de prospective

Source : *Energy Policy*

<https://doi.org/10.1016/j.enpol.2025.115043>

Réseaux et coopérations dans la structuration de la filière soja en Bourgogne-Franche-Comté

En mai 2026, la revue *Géographie, Économie, Société* a publié un article qui étudie les déterminants territoriaux et socio-économiques ayant contribué au développement de la filière soja en région Bourgogne-Franche-Comté. En 2018, 34 420 hectares de soja y étaient cultivés (une sole globalement équivalente à celle de 2025), ce qui en faisait la deuxième région française, pour cette culture, derrière l'Occitanie. En croisant les points de vue des agriculteurs, des coopératives et des instituts techniques, l'article souligne l'importance cruciale de la coordination entre ces différents acteurs (figure). Les chambres d'agriculture et les instituts techniques ont assuré un accompagnement formel, tandis que la communauté des agriculteurs a partagé des valeurs et normes communes, ce qui les a conduits à mutualiser, de façon informelle, du matériel et des outils de stockage. Les relations de proximité, basées sur l'appartenance à des réseaux serait, d'après les auteurs, plus déterminante pour la réussite

de la filière que la simple proximité géographique. Enfin, la contractualisation longue avec les coopératives sécurise les débouchés, tant pour l'alimentation animale que pour l'alimentation humaine.

Nature des liens entre acteurs

Nature du lien	Type de liens du point de vue formel ou informel	Thèmes-clés extraits des entretiens	Groupement collectif
<u>Linking</u>	Formel	Accompagnement des agriculteurs allant de la diffusion d'informations jusqu'au montage d'un projet	Chambre d'Agriculture et agriculteurs
		Organisation du point de vue de la collecte, des plateformes d'expérimentation pour la conduite des cultures	
		Contractualisation en alimentation animale	
	Informel	Sécurité, stabilité dans les relations commerciales avec les clients	Coopératives, instituts techniques et agriculteurs
Réunions de sensibilisation, aider, conseiller, accompagner, inciter			
Bonding	Informel	Echange fréquent sur des sujets sensibles : sujets agronomiques (choix variétal, multiplication semences, progrès génétique, techniques désherbage, surveillance maladies) certification, expériences, pratiques, tests	Agriculteurs
		Double rôle des agriculteurs en tant que conseiller et multiplicateur de semences	
		Financement collectif	
Bridging	Formel	Traçabilité	Agriculteurs et clients nationaux ou internationaux
		Stockage en commun	
		Contractualisation en alimentation humaine	
	Regroupement en commun de la production en bio pour mieux contractualiser/vendre		
Informel	Contractualisation avec des intermédiaires		
		Maitrise linguistique de la contractualisation	

Source : *Géographie, Économie, Société*

Lecture : les liens sont définis ici par le cadre théorique de « l'approche en réseau » :

- *Bonding* : liens horizontaux entre les membres d'une même communauté partageant des intérêts et des valeurs similaires, favorisant ainsi une forte cohésion sociale basée sur une logique de similitude.
- *Linking* : liens verticaux entre des acteurs de statuts ou d'échelons professionnels différents, tels que les agriculteurs et les institutions, en s'appuyant sur une logique d'appartenance et de réciprocité.
- *Bridging* : relations plus distantes et intermittentes entre des individus appartenant à des réseaux distincts, permettant d'accéder à des ressources externes sans engagement réciproque permanent.

Dans une optique de réduction de la dépendance française aux importations sud-américaines, ces résultats ont été utilisés pour soutenir la mise en place de filières soja dans d'autres régions, notamment dans les Hauts-de-France.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : *Géographie, Économie, Société*

[https://www.jle.com/fr/revues/ges/e-docs/determinants territoriaux et socio économiques de lanfrage spatial dune filiere de soja en bourgogne franche comte 355819/article.phtml](https://www.jle.com/fr/revues/ges/e-docs/determinants_territoriaux_et_socio_economiques_de_lanfrage_spatial_dune_filiere_de_soja_en_bourgogne_franche_comte_355819/article.phtml)

Les exploitations laitières françaises en difficulté économique : quels facteurs de fragilité ?



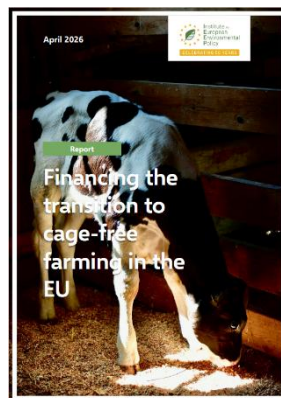
L'Institut de l'élevage, en partenariat avec les chambres d'agriculture des régions Grand-Est et Île-de-France, a publié en avril 2026 une étude qui identifie les facteurs de fragilité de certaines exploitations laitières. Ils ont comparé la comptabilité de 32 fermes laitières en difficulté, accompagnées dans le cadre du [dispositif REAGIR](#) des chambres d'agriculture, avec celle d'exploitations de référence du [réseau INOSYS](#). Plusieurs causes de fragilité économique ont été identifiées. Les deux plus fréquentes, observées dans près des deux tiers de ces exploitations, sont le surinvestissement et le poids des charges de mécanisation. Ces dernières atteignent 592 €/ha, contre 480 €/ha pour les exploitations de référence du réseau INOSYS. Les structures en difficulté se caractérisent par un parc matériel vieillissant et des capacités financières limitées pour le renouveler. Elles compensent cela par un recours accru aux travaux réalisés par des tiers (entreprises de travaux agricoles, CUMA). Ces prestations extérieures représentent près d'un quart de leurs charges de mécanisation, soit le double de la part observée dans les exploitations de référence.

Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

Source : INOSYS Réseaux d'élevage

https://idele.fr/?eID=cmis_download&old=workspace://SpacesStore/df437746-8bb4-454e-9de7-46b7dd98948e

Financer la transition vers l'élevage sans cage dans l'Union européenne



En 2021, en réponse à l'initiative citoyenne « *End the Cage Age* », la Commission européenne s'est engagée à œuvrer en faveur de la fin de l'élevage en cage. Dans un rapport publié en mai 2026, l'Institute for European Environmental Policy (IEEP) examine les coûts de cette transition et identifie les mécanismes de financements disponibles, ainsi que les leviers politiques actionnables. Le rapport se concentre sur les élevages de poules pondeuses, de veaux, de lapins et de porcs.

Pour les auteurs, la fin des cages implique des changements concernant les infrastructures, la gestion de l'élevage et l'usage des sols. Leur ampleur et les coûts associés varient grandement selon les espèces. L'augmentation des coûts de production reste modérée dans la majorité des cas, sauf dans celui des poules pondeuses : +34 % du « plein air » par rapport aux « cages enrichies ». Cependant, ils tendent à diminuer après un temps d'adaptation des éleveurs aux nouvelles méthodes de travail. Le principal défi à relever est celui de l'accès au capital pour la transformation des infrastructures.

Pour cela, la PAC est présentée comme le moyen privilégié. Les auteurs recommandent un fléchage plus explicite de son budget vers l'élevage sans cage et le soutien au bien-être animal. Ils regrettent donc la proposition faite par la Commission européenne de supprimer, dans le cadre de la réforme de 2028, l'allocation obligatoire de fonds pour les mesures environnementales, dont relèvent les aides relatives au bien-être animal. Ils appellent les autorités de gestion des futurs Plans de partenariat nationaux et régionaux à faire de cette question une priorité.

Selon eux, il est peu probable que les financements de la PAC suffisent à engager une transition de grande ampleur. La Banque européenne d'investissement pourrait jouer un rôle complémentaire. Avec son enveloppe de 3 milliards d'euros réservée aux activités agricoles et à la bioéconomie (2025-2028), elle serait en mesure de diminuer le risque des investissements de long terme dans le secteur, et ainsi de favoriser les capitaux privés *via* un effet de levier estimé à 8,4 milliards d'euros. Des aides d'État seraient également nécessaires pour compléter ces financements.

Le rapport souligne enfin qu'une partie de l'augmentation des coûts liés à la transition des modes d'élevage pourrait être répartie sur l'ensemble de la chaîne de valeur, à condition que les distributeurs et les consommateurs acceptent de payer un prix plus élevé. Il considère nécessaire d'orienter la demande vers des produits plus respectueux du bien-être animal, notamment *via* des labels, un étiquetage harmonisé et un meilleur accès à l'information.

Émeline Lévêque, stagiaire au Centre d'études et de prospective

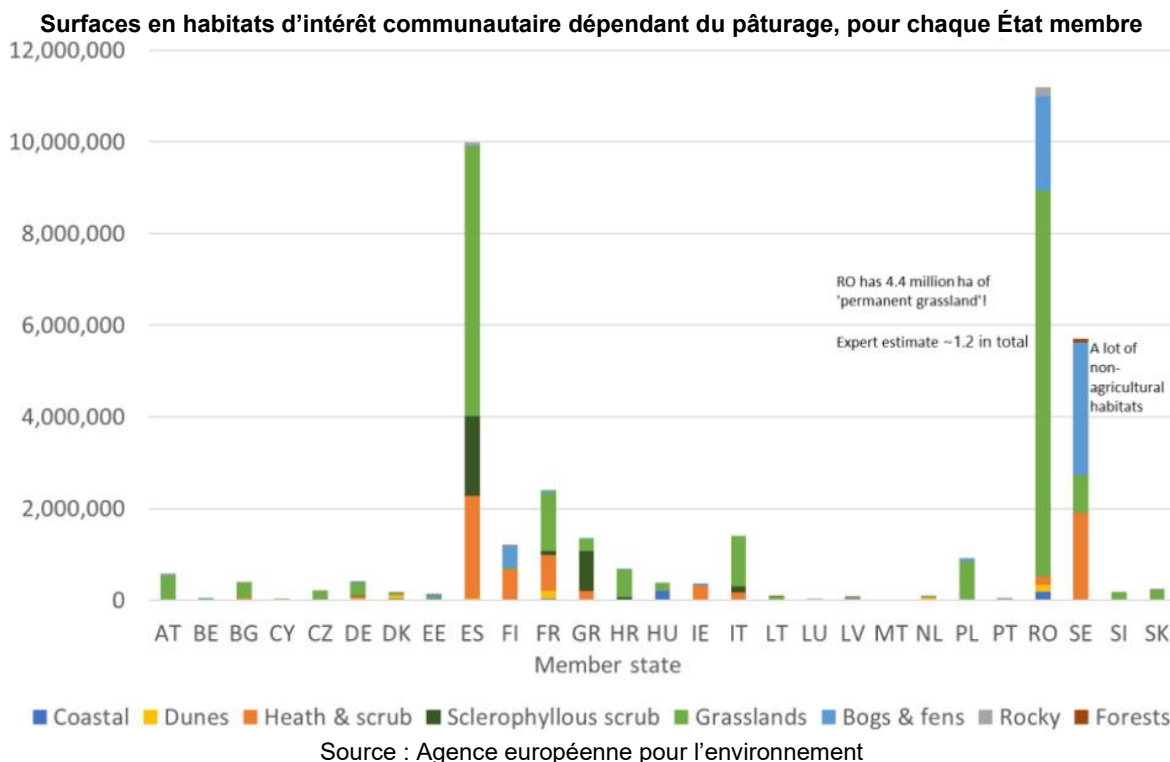
Source : Institute for European Environmental Policy

<https://ieep.eu/publications/financing-the-transition-to-cage-free-farming-in-the-eu/>

Quel cheptel pour le maintien des habitats semi-naturels par le pâturage ?

Un tiers des habitats d'intérêt communautaire, listés dans la [directive Habitat européenne](#) pour les capacités de conservation qu'ils revêtent, dépendent du pâturage pour leur maintien ou leur restauration. Dans un rapport publié en mars 2026 par l'Agence européenne pour l'environnement, des chercheurs et experts du European Forum on Nature Conservation and Pastoralism et du Wageningen Environmental Research estiment le cheptel nécessaire pour conserver ces habitats semi-naturels au sein de l'Union européenne (UE).

Sur la base des données administratives déclarées par les États membres, les auteurs évaluent à 35 millions d'hectares la surface des habitats d'intérêt dépendant du pâturage, soit 22 % de la surface agricole européenne. La Roumanie, l'Espagne et la Suède ont les plus grandes surfaces déclarées, suivis de la France, l'Italie et l'Allemagne (figure). À partir de la littérature scientifique et d'entretiens avec des experts spécialistes de ces milieux, le rapport attribue à chacun des 63 types d'habitat mentionnés dans la directive Habitat une charge animale nécessaire pour les maintenir en bon état, allant de 0,1 à 1 [unité gros bétail](#) (UGB) par hectare.



Lecture : parmi les habitats d'intérêt communautaire déclarés par l'Espagne, 10 millions d'hectares dépendent du pâturage pour leur entretien. Ces 10 millions se répartissent entre prairies (*grasslands*), landes et garrigues (*heath and scrub*) et fourrés arides (*sclerophyllous scrub*). La Suède se distingue par ses tourbières et marais (*bogs and fens*).

La combinaison de ces informations permet de déduire le cheptel total nécessaire. Le besoin européen est ainsi estimé à 7,8 millions d'UGB, soit 12,6 % des animaux ruminants élevés en 2020. Ces proportions varient d'un pays à l'autre. Pour dix pays, l'équivalent de moins de 5 % du cheptel ruminant serait requis, tandis que pour huit autres c'est au moins 20 % voire 40 % qui devraient être mobilisés. La France occupe une position intermédiaire, avec une estimation entre 5 et 10 % (figure).

Proportion du cheptel national nécessaire pour entretenir les habitats d'intérêt communautaire

Share of national ruminant livestock needed for Annex I habitat management (in %)	EU-27 countries in this group
0 – 5 %	Belgium, Cyprus, Czechia, Denmark, Germany, Ireland, Luxembourg, Malta, Netherlands, Poland
5 – 10 %	France, Italy, Latvia, Lithuania
10 – 20 %	Austria, Estonia, Greece, Hungary, Slovenia
20 – 40 %	Bulgaria, Finland*, Slovakia
> 40 %	Croatia, (Portugal)#, Romania, Spain, Sweden*

Source : Agence européenne pour l'environnement

Lecture : les * indiquent que les besoins en pâturage sont vraisemblablement surestimés. Le # précise que les données utilisées pour le Portugal diffèrent de celles des autres pays.

Ce travail montre qu'une quantité relativement limitée d'animaux ruminants est nécessaire pour préserver ces milieux à enjeux. Ces estimations originales doivent cependant être considérées comme des ordres de grandeur, au regard des incertitudes derrière chaque donnée source. Par ailleurs, la comparaison directe du cheptel requis et du cheptel disponible ne permet pas de savoir si la composition (espèces, races) et la conduite (alimentation, sorties) des troupeaux correspondent aux besoins de pâturage des habitats ciblés. Enfin, le périmètre de l'étude exclut une partie des prairies permanentes, non prises en compte dans la directive Habitat.

Valentin Cocco, Centre d'études et de prospective

Source : Agence européenne pour l'environnement

<https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/extensive-livestock-systems-and-europes-nature>

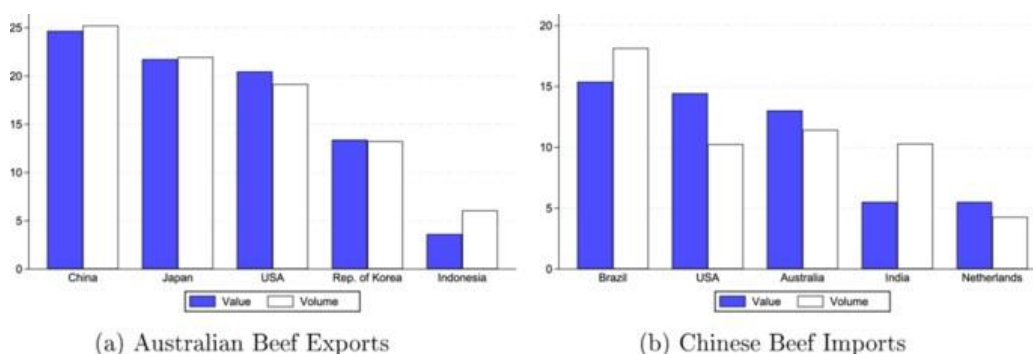
RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES

Restrictions chinoises sur les importations de bœuf australien entre 2020-2024 : des sanctions politiques qui n'ont pas laissé de traces durables

En avril 2026, la revue *Agribusiness* a publié un article qui analyse l'impact, sur les échanges commerciaux, des restrictions chinoises à l'importation de viande de bœuf en provenance d'Australie, mises en place en 2020 et levées en 2024.

Alors que la Chine était en 2019 la première destination du bœuf australien, captant un quart de ses exportations (figure), elle a suspendu l'agrément de quatre transformateurs majeurs en mai 2020. Les raisons officiellement avancées tiennent à des problèmes d'étiquetage, mais des [chercheurs](#) voient dans cette décision des représailles diplomatiques en réponse à des appels australiens à enquêter sur les origines de la covid-19. Dans les 12 mois suivants, cette mesure a été étendue pour inclure sept des plus grands transformateurs de bœuf du pays. Ces entreprises représentaient environ un tiers des exportations totales de bœuf australien vers la Chine au moment de la suspension.

Part de la Chine au sein des exportations de viande bovine australienne en 2019 (a) et part de la viande bovine australienne dans les importations de viande bovine chinoises (b), en 2019



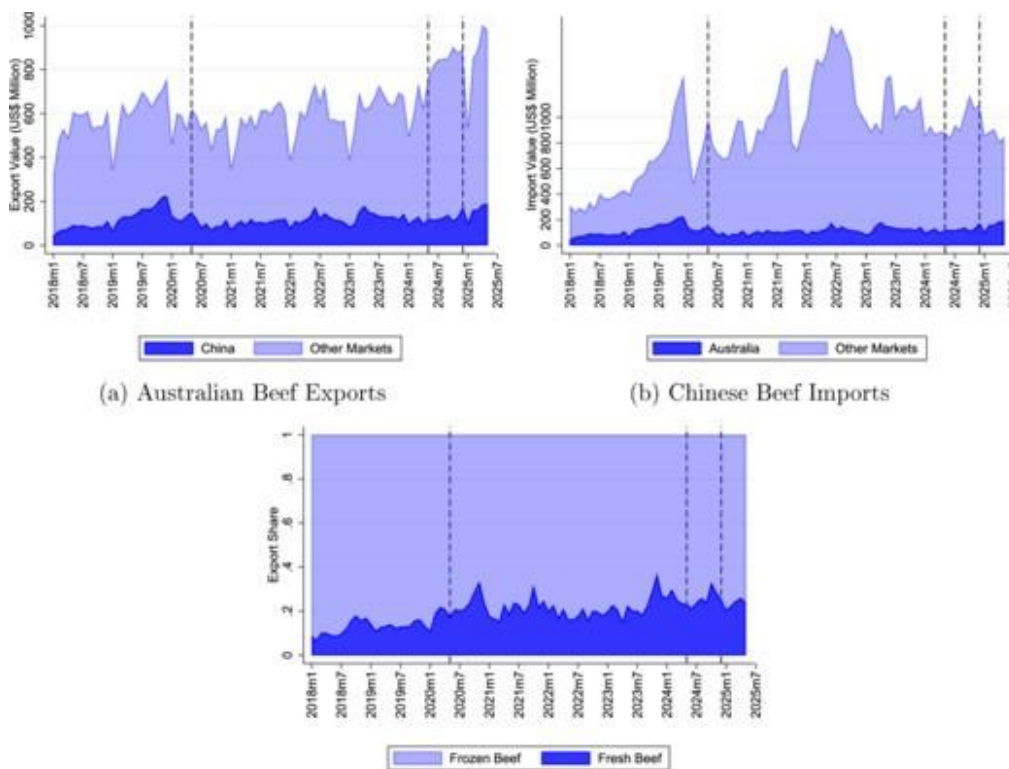
Source : *Agribusiness*

Les auteurs ont cherché à voir si les interdictions d'importation *basées sur des raisons politiques* laissaient des traces durables dans les échanges commerciaux, ou si le commerce rebondissait rapidement une fois les restrictions levées. En utilisant les données de la base

UNComtrade, de janvier 2018 à mai 2025, ils ont modélisé l'effet de trois phases : l'interdiction initiale (mai 2020), la levée partielle (mai 2024) et la levée totale (décembre 2024).

L'interdiction imposée en mai 2020 a entraîné une chute brutale de près de 60 % de la valeur et du volume des exportations de bœuf australien vers la Chine. Ces pertes ont concerné majoritairement la viande congelée. L'assouplissement des mesures a favorisé une reprise très modeste du commerce. En revanche, la levée totale des restrictions a provoqué un vif rebond, ce qui a permis de récupérer l'essentiel des parts de marché initialement perdues, en seulement quelques mois (figure). Le bœuf frais a rebondi plus rapidement que le bœuf congelé, ce dernier étant plus dépendant d'infrastructures de chaîne du froid et d'investissements à long terme, qui s'étaient érodés lors de la rupture des liens commerciaux.

Évolution du commerce de viande de bœuf entre l'Australie et la Chine, entre 2018 et 2025



(a) Australian Beef Exports

(b) Chinese Beef Imports

(c) Composition of Australia-China Beef Trade

Source : *Agribusiness*

Les interdictions fondées sur des risques sanitaires créent une méfiance durable chez les consommateurs. Mais selon les auteurs, en cas d'interdictions motivées par des raisons politiques, les conséquences commerciales disparaissent une fois les restrictions totalement levées.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : *Agribusiness*

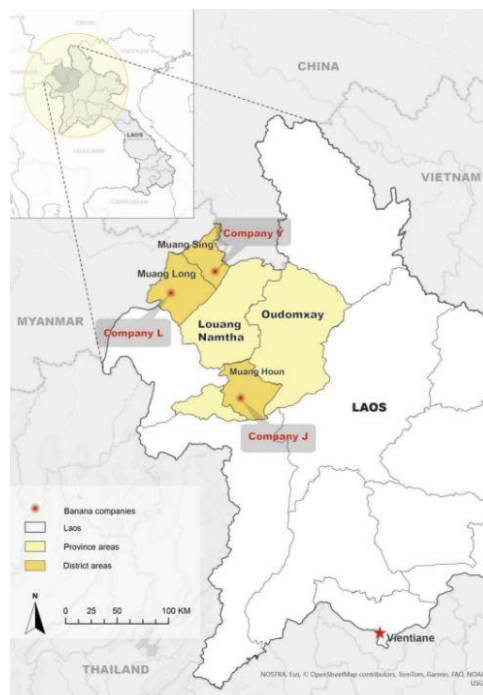
<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/agr.70099>

Investissements trans-nationaux et tentatives de régulation

En réponse à l'acquisition et à la prise en location de foncier agricole, à grande échelle, par des acteurs étrangers, phénomène désigné par le terme *land grabbing* dans la littérature anglo-saxonne, plusieurs États ont mis en œuvre des réglementations visant à encadrer ces

investissements. Dans un article publié en avril 2026 dans le *Journal of Agrarian Change*, des chercheurs montrent comment les acteurs économiques se sont adaptés pour faire face à ces évolutions réglementaires et en limiter la portée. À partir de l'étude de trois entreprises chinoises intervenant dans le secteur de la banane au Laos (figure), les auteurs ont identifié trois stratégies utilisées par ces firmes. La première consiste à recourir à des intermédiaires locaux, souvent des Chinois établis de longue date au Laos, qui mettent à disposition leur connaissance du marché foncier et leurs réseaux. La deuxième passe par le soutien financier aux autorités locales (dons, construction d'infrastructures) afin de s'assurer de leur appui. La troisième consiste en une négociation tactique pour tirer parti de l'ambiguïté de certaines règles et du fait qu'elles sont parfois interprétées différemment d'un territoire à l'autre et d'un échelon administratif à l'autre.

Localisation des entreprises étudiées



Source : *Journal of Agrarian Change*

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

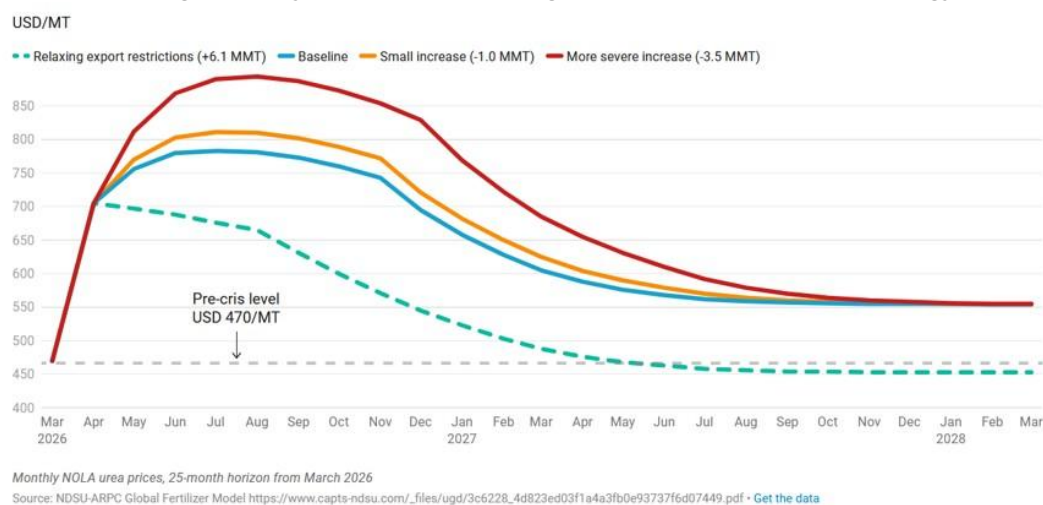
Source : *Journal of Agrarian Change*

<https://doi.org/10.1111/joac.70081>

Effets des politiques d'offre et de demande en engrais sur les approvisionnements et les prix mondiaux

La fermeture du détroit d'Ormuz a perturbé un tiers du commerce maritime mondial d'engrais et a conduit à une hausse majeure de leurs prix (voir [un précédent billet](#)). Une note de l'IFPRI, de mai 2026, s'intéresse à la façon dont les choix politiques de certains pays pourraient aggraver ou au contraire améliorer la situation mondiale des prix et approvisionnements en urée et en phosphate diammonique (DAP). Quatre scénarios sont modélisés pour les principaux pays exportateurs d'engrais non-affectés par la fermeture du détroit (Russie, Chine, Égypte et Indonésie), selon qu'ils maintiennent, assouplissent ou renforcent leurs restrictions aux exportations (figure).

Évolution du prix mondial de l'urée (en dollars par tonne) selon différents scénarios de restriction aux exportations des grands pays exportateurs (hors golfe Persique) : Chine, Russie, Égypte, Indonésie



Source : IFPRI

Lecture : le scénario de référence en bleu correspond au maintien, dans les quatre pays, des restrictions à l'exportation pratiquées en 2024 ; le scénario représenté en pointillé correspond à un assouplissement de ces restrictions pour un volume total de 6,1 millions de tonnes ; les scénarios représentés en orange et en rouge correspondent à un renforcement des restrictions, avec respectivement 1 million de tonnes d'urée et 3,5 millions de tonnes (soit 7 % du commerce mondial) exportées en moins par rapport à 2024.

La modélisation fait par ailleurs l'hypothèse que les flux commerciaux par le détroit d'Ormuz reviendront à environ 50 % de leur niveau normal d'ici le mois d'août 2026, et qu'ils s'amélioreront progressivement pour atteindre 75 % de ce niveau début 2027.

Du côté de la demande, deux scénarios étudient les effets qu'auraient les subventions à l'achat d'engrais de grands pays importateurs. Dans le premier, l'Inde reviendrait à ses niveaux de soutien de 2022-2023. Dans le second, d'autres pays d'Asie du Sud-Est et d'Amérique du Sud décideraient de soutiens supplémentaires. Les résultats des modélisations montrent que retirer quelques millions de tonnes du marché, *via* les restrictions aux exportations, conduirait à accroître davantage les prix mondiaux que subventionner les achats pour un montant équivalent. Les différents scénarios illustrent bien : la faible élasticité de la demande en engrais ; le temps nécessaire pour développer des capacités de production nationales ; et le poids des subventions indiennes dans les différents scénarios modélisés.

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

Source : IFPRI

<https://www.ifpri.org/blog/how-fertilizer-policies-could-exacerbate-hormuz-price-shocks/>

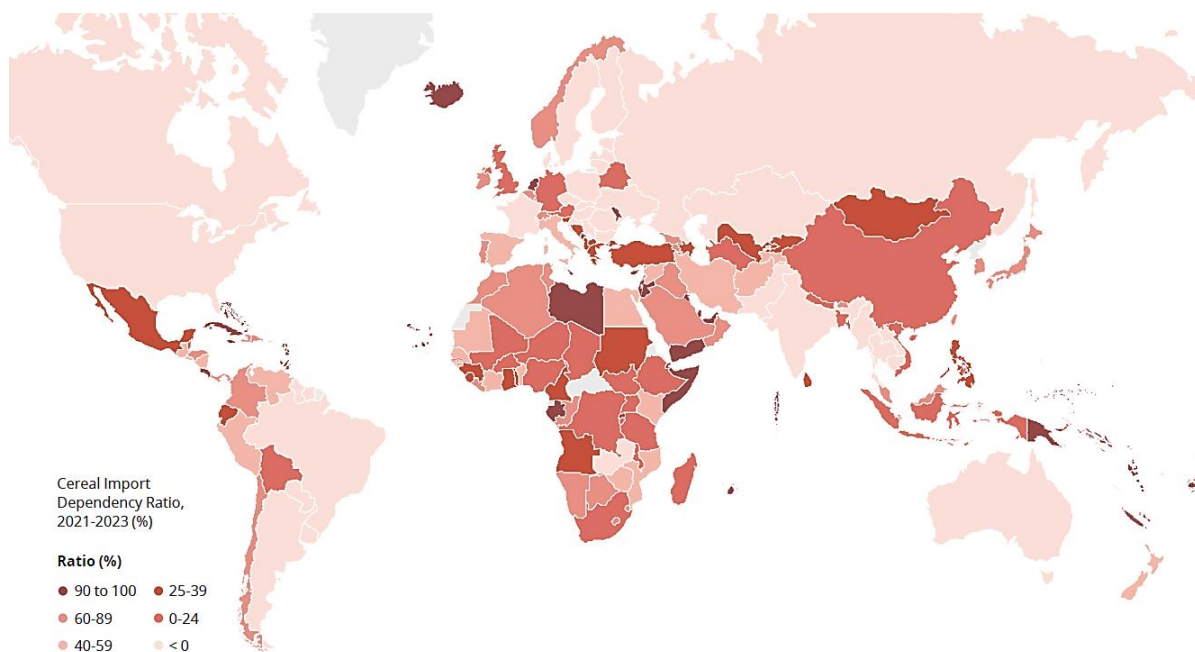
ALIMENTATION

Nouvelle géopolitique de l'alimentation : l'impératif d'une « autonomie alimentaire résiliente » pour les États

Un rapport de l'International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (IPES Food), de mars 2026, décrit l'émergence d'une nouvelle géopolitique de l'alimentation. Les tensions internationales, le recul de l'aide publique au développement et l'affaiblissement du multilatéralisme fragilisent les chaînes d'approvisionnement et entretiennent la volatilité des

prix alimentaires. Cette situation révèle les limites d'un modèle de libre-échange en flux tendus, surtout pour les pays du Sud très dépendants des importations (figure).

Dépendance aux importations de céréales des pays de la planète (2021-2023)



Source : IPES Food

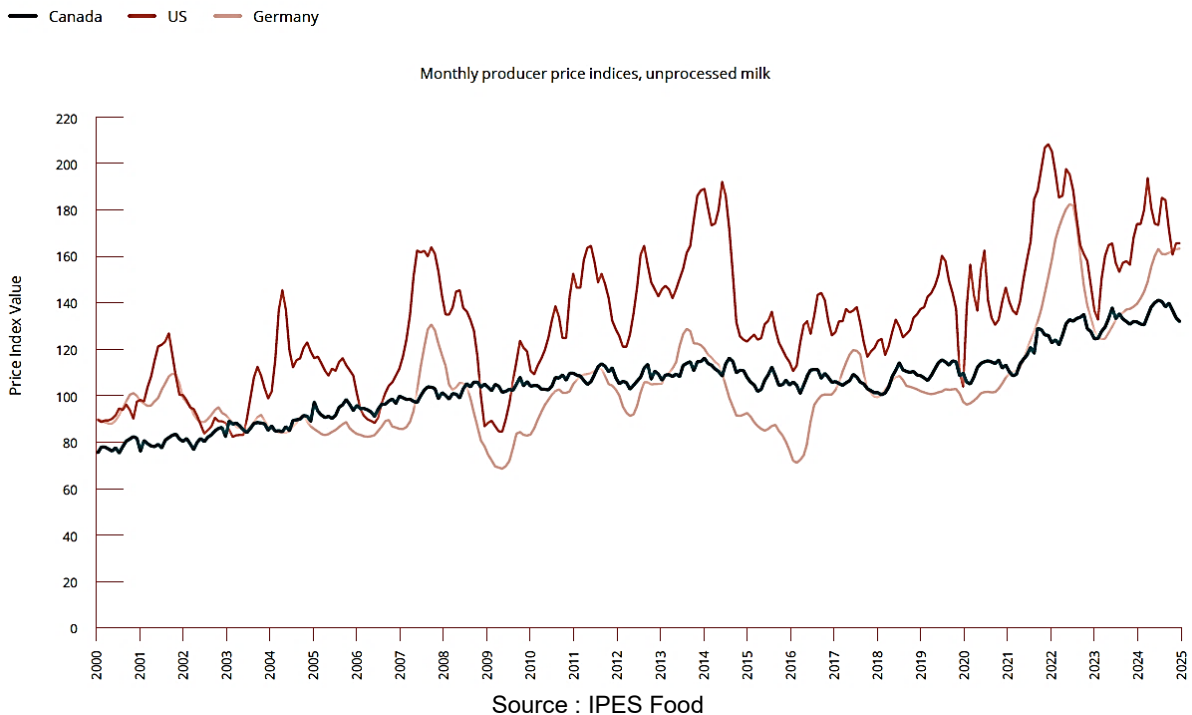
Lecture : le taux de dépendance aux importations de céréales d'un pays correspond à la part des céréales importées par rapport à l'ensemble des céréales disponibles sur le territoire national (production nationale + importations – exportations).

Face à ces perturbations, les auteurs défendent une « autonomie alimentaire résiliente » des États, fondée non pas sur le protectionnisme mais sur les productions locales, la diversification agricole, et le soutien à des modèles moins dépendants des énergies fossiles et des intrants industriels.

Le rapport insiste sur le rôle central des outils de gestion des marchés pour stabiliser les systèmes alimentaires. Les politiques de stockage public constituent un premier levier. L'exemple de l'Inde montre qu'un système public d'achat et de distribution de céréales atténue les effets des crises internationales sur les prix intérieurs, et protège consommateurs comme agriculteurs. Grâce à des prix garantis et à des réserves stratégiques, le pays est parvenu à stabiliser son marché domestique lors des crises de 2007-2008 et du Covid-19. Le système régional de réserves alimentaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) illustre, quant à lui, l'intérêt de la mutualisation des stocks et de la solidarité régionale. Le programme combine plusieurs niveaux d'intervention complémentaires : des stocks communautaires locaux, des stocks gouvernementaux, une réserve régionale d'une capacité de 42 000 tonnes de céréales et, en dernier recours, des mécanismes de mobilisation de l'aide internationale.

Les auteurs analysent par ailleurs les politiques de gestion de l'offre. À partir de l'exemple du secteur laitier canadien, ils montrent que les quotas de production, les prix garantis et la protection douanière réduisent la volatilité des prix à la production (figure), limitent le gaspillage en période de crise et soutiennent les exploitations familiales.

Indice mensuel des prix à la production du lait depuis les années 2000 : comparaison Canada, États-Unis, Allemagne



Lecture : l'indice des prix représenté en ordonnée est construit à partir des données nationales canadiennes sur le prix du lait cru, en prenant 2015 comme année de base (indice 100).

Le rapport souligne également les limites de ces politiques. Le stockage public est coûteux et il suppose une gouvernance solide. L'expérience de la CEDEAO l'illustre, entre difficultés à atteindre les objectifs de constitution de stocks physiques et fragmentation politique (retraits du Mali, du Niger et du Burkina Faso). Les mécanismes de gestion de l'offre sont par ailleurs critiqués pour leur impact potentiel sur la hausse des prix à la consommation et les risques de distorsion de marché. Selon les auteurs, ces critiques sous-estiment toutefois les bénéfices sociaux, territoriaux et environnementaux de systèmes agricoles plus diversifiés et stables.

Delphine Acloque, Centre d'études et de prospective

Source : IPES Food

<https://ipes-food.org/report/the-new-geopolitics-of-food/>

Une étude sur la consommation d'algues par les Suédois

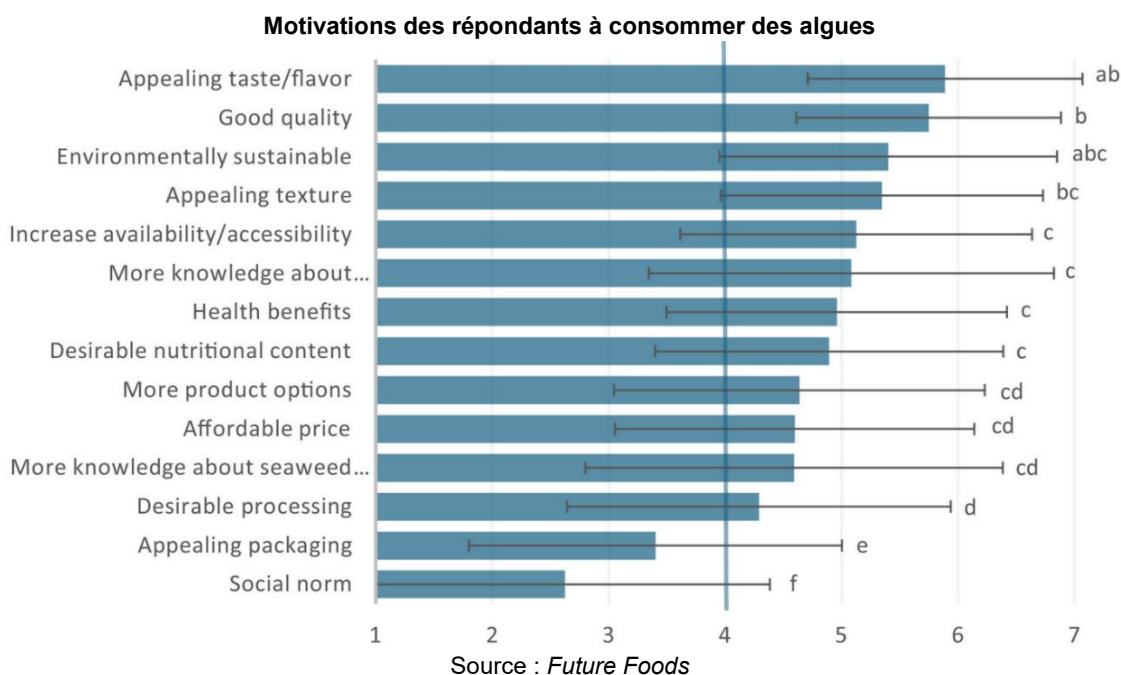
Les algues sont des aliments intéressants sur le plan nutritionnel : richesse en protéines, fibres et micronutriments ; pauvreté en calories et en graisses. Pourtant, leur consommation reste faible. Une étude parue en mai 2026 dans la revue *Future Foods* analyse ce paradoxe en prenant l'exemple de la Suède. Les auteurs ont mené une enquête sur les connaissances des consommateurs suédois en matière d'algues (macro-algues) et sur leurs usages culinaires. Un questionnaire en ligne abordait plusieurs thèmes : la durabilité de la production d'algues, les motivations à les consommer, les aspects sensoriels, la santé, etc. 199 réponses ont été retenues et analysées.

41 % des répondants consomment des algues au moins une fois par mois. Cette consommation est plus importante chez les jeunes, les femmes et les végétaliens, végétariens ou flexitariens. Les participants associent souvent les algues au goûts salé (70 %), marin (63 %) ou umami (61 %). Ils préfèrent les consommer dans des plats salés plutôt que sucrés. Seulement 4 % ne souhaitent pas du tout en manger.

Pour 13 % des répondants, les algues permettent un apport en protéines au même titre que la viande, le poisson et les légumineuses. Une part variable les identifie correctement comme une bonne source de minéraux (60 %), d'acides aminés (41 %) et de fibres (33 %). Bien qu'un tiers des répondants ne voie aucune conséquence néfaste pour la santé liée à la consommation d'algues, 50 % les associent aux métaux lourds (ex. mercure) et 15 % à une toxicité partielle.

Les principaux facteurs qui incitent à consommer des algues sont, dans l'ordre : leur goût, leurs qualités nutritionnelles, leur absence d'impact sur l'environnement, leur texture, leur accessibilité (figure). En revanche, les enquêtés considèrent que des freins à leur consommation résident dans la méconnaissance de cette denrée, la difficulté de la cuisiner ou la faible diversité des préparations prêtes à consommer disponibles.

Les auteurs conseillent de donner davantage d'informations aux consommateurs sur les différentes formes et espèces comestibles, sur la manière de les incorporer dans les plats existants et leurs intérêts nutritionnels. Ils recommandent à l'industrie agro-alimentaire de créer des produits plus variés dans leurs formes (préparations solides et liquides, etc.) et dans leur goût (salé, sucré, etc.), de les mettre plus en valeur dans la distribution, et de lancer des campagnes de presse et de publicité.



Lecture : le questionnaire étudie l'importance (notée de 1 à 7, 1 correspondant à une importance faible) de différentes raisons de consommer des algues selon les répondants. Sont étudiés le goût, la qualité, la soutenabilité, la texture, l'achalandage, la connaissance des algues, les bénéfices pour la santé, les propriétés nutritionnelles, les types de présentation, le prix, la connaissance sur la façon de les préparer, le packaging, la norme sociale.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Source : *Future Foods*

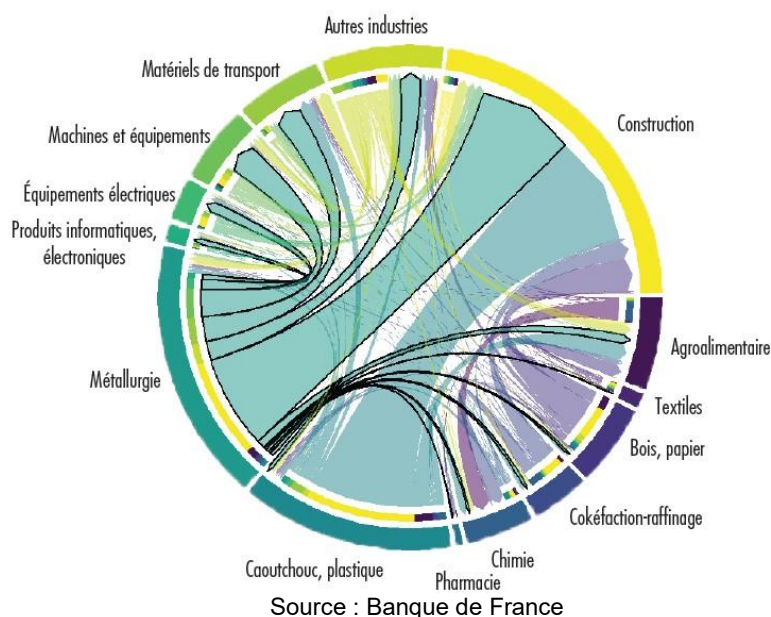
<https://doi.org/10.1016/j.fufo.2026.101034>

INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

L'industrie agroalimentaire n'a pas retrouvé sa dynamique d'avant Covid

Le secteur manufacturier français représente 10 % de la valeur ajoutée nationale et, au sein de celui-ci, l'industrie agroalimentaire contribue à hauteur de 16 %. Dans son bulletin daté de mars-avril 2026, la Banque de France dresse un bilan de ce secteur par rapport à la situation pré-pandémie de covid-19 (2015-2019). Elle montre que fin 2025, la valeur ajoutée des IAA accusait un retard de 15 % par rapport à la tendance pré-covid, contre 8 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière. Compte tenu de sa contribution à la valeur ajoutée totale du secteur manufacturier, l'agroalimentaire explique ainsi près d'un tiers du décalage observé en 2025. Celui-ci persiste malgré le rebond constaté en 2024, après la baisse de la consommation consécutive à la hausse des prix de l'alimentation en 2022 et 2023. Le ralentissement d'activité de l'agroalimentaire s'est répercuté sur d'autres branches, notamment la plasturgie, la métallurgie, le bois et le papier, qui fournissent les emballages (figure). Enfin, alors que l'emploi manufacturier progresse sur la période récente, les industries agroalimentaires font face à des problèmes spécifiques de recrutement. Une entreprise sur deux fait état de difficultés pour embaucher de nouveaux salariés, une proportion supérieure à la moyenne des industries manufacturières.

Flux entrants et sortants d'intrants intermédiaires, non importés, des secteurs manufacturiers et de la construction, en 2022 (en points de pourcentage)



Lecture : seules les consommations intermédiaires de produits manufacturiers non importées figurent sur le graphique. Les flèches indiquent le sens entrant ou sortant des produits. La longueur des lignes de bordure de cercle est proportionnelle à la somme des flux entrants et sortants par secteur. Les couleurs sur l'anneau intérieur reprennent celles des branches à l'aval : par exemple, l'agroalimentaire est un fournisseur important du secteur de la chimie, à travers certains ingrédients indispensables (alcools, sucres, amylacés, etc.).

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : Banque de France

<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/pourquoi-le-secteur-manufacturier-europeen-et-francais-na-t-il-pas-retrouve-sa-tendance-pre-covid>

« Transformation » et « ultra-transformation » des aliments : quelles définitions ?



Parue en mars 2026 dans le journal *npj Science of Food*, une note se penche sur les notions de « transformation des aliments » et « d'aliments ultra-transformés ». Elle prolonge les travaux d'un groupe de réflexion de l'Union internationale de science et de technologie alimentaire (IUFoST). La classification des aliments en fonction de leur degré de transformation est un enjeu majeur de santé publique et le système [Nova](#), qui a introduit la notion « d'ultra-transformé », est largement débattu. Les auteurs soulignent que cette classification ne définit pas explicitement les niveaux de transformation des aliments et a peu de pertinence scientifique, rendant difficile son application concrète. Le préfixe « ultra » fait normalement référence à un élément qui se situerait au-dessus de la norme ; dans ce cas précis, il ne cible aucun procédé de transformation ou paramètre technologique. Le système Nova tend également, selon eux, à entretenir la confusion entre « formulation » des aliments (choix des ingrédients) et « transformation » (procédé). Ils estiment que la notion « d'ultra-transformé » nécessite une réévaluation critique et que les définitions doivent gagner en robustesse. Pour ce faire, il conviendrait de se baser sur la science des aliments (notamment l'impact de la formulation et de la transformation sur la valeur nutritionnelle) plutôt que sur des critères subjectifs (liste d'ingrédients, etc.).

Diane Bigot, Centre d'études et de prospective

Source : *npj Science of Food*

<https://www.nature.com/articles/s41538-026-00756-0#Sec4>

SÉCURITÉ SANITAIRE

Recommandations des scientifiques lors du sommet *One Health*



Lors du sommet *One Health* (OH) d'avril 2026, à Lyon, les scientifiques ont rappelé l'importance d'une gouvernance globale et des approches interdisciplinaires sur les questions de santé. Plusieurs thèmes ont été traités : surveillance des maladies émergentes, lutte contre la résistance aux antimicrobiens, durabilité des systèmes alimentaires, etc. Le développement d'une approche OH de la pollution par les produits chimiques et les plastiques a été abordé. Les spécialistes recommandent que la toxicité de ces produits soit évaluée avant leur incorporation aux chaînes de fabrication, selon l'approche « sûr et durable dès la conception »

(*Safe and sustainable by design*), et que ces données figurent dans une base mondiale commune. Ils suggèrent aussi d'estimer les risques de pollution dans le cadre d'un « exposome OH » (ensemble des expositions d'un individu à des facteurs environnementaux pouvant influencer sa santé). Celui-ci permet, pour un polluant donné, de caractériser ses conséquences sur les santés animale, végétale et environnementale, qui sont interconnectées. La pollution chimique affecte aussi les pathogènes (parasites, bactéries, virus, etc.) et, par extension, modifie les caractéristiques des maladies qu'ils provoquent. Selon les spécialistes, l'étude des exposomes nécessite de nombreuses données récoltées internationalement et ses méthodes devraient être uniformisées.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Source : Anses, Cirad

<https://oneplanetsummit.fr/le-deroule-du-one-health-summit-312>

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : POLITIQUES EUROPÉENNES, R&D MONDIALE

Quelles contributions des politiques agricoles et alimentaires européennes au développement durable ?



Dans un article publié en avril 2026 dans *Food Policy*, des chercheurs étudient les effets, en matière de développement durable, des politiques européennes relatives à l'agriculture et à l'alimentation. Une première phase du travail a consisté à recenser les directives et règlements européens visant à atténuer les impacts négatifs des systèmes agro-alimentaires ou à en renforcer les effets positifs. 38 textes ont été repérés et regroupés en six secteurs : Politique agricole commune (PAC), pesticides, santé et bien-être animal, organismes génétiquement modifiés, fertilisants, pêche. Dans un second temps, les auteurs ont cherché dans la littérature scientifique des articles proposant une évaluation des effets de cette réglementation, à l'aune des trois piliers du développement durable (environnement, social, économie).

De manière générale, il ressort que les politiques évaluées ont des effets hétérogènes et d'ampleur limitée. Sur le plan environnemental, malgré des impacts positifs de certains dispositifs (mesures agro-environnementales de la PAC par exemple), les politiques européennes ne parviennent pas à limiter les atteintes globales aux écosystèmes (pollutions diffuses, surpêche, etc.). Au niveau social, même si des impacts intéressants ont pu être constatés en matière de création d'emplois (deuxième pilier de la PAC en particulier), des

inégalités, notamment territoriales, demeurent. D'un point de vue économique, les effets sont là encore ambivalents, en raison de coûts de mise en conformité parfois élevés, de lourdeurs administratives et de difficultés d'accès aux soutiens pour certaines catégories d'acteurs (petites entreprises, etc.).

Selon les auteurs, trois éléments expliquent la relative inefficacité des politiques étudiées. Ils constatent d'abord une application très partielle de la législation européenne, du fait d'un contrôle limité de sa transposition et de sa mise en œuvre par les États membres. Le deuxième écueil tient au principe de subsidiarité, qui laisse de larges marges de manœuvre aux États et génère des disparités. Ainsi, les plans d'action nationaux prévus par la directive sur l'utilisation durable des pesticides sont mis en œuvre de façon très variable d'un État à l'autre. Enfin, les auteurs déplorent des objectifs politiques vagues et difficilement mesurables.

De manière plus globale, ils notent que les cadres de suivi et d'évaluation des politiques européennes se focalisent trop sur les moyens mis en œuvre et les réalisations (montants distribués, nombre d'entreprises aidées, etc.), et pas assez sur les effets (soutien au revenu, réduction des inégalités, restauration des écosystèmes, etc.).

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : *Food Policy*

<https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2026.103090>

R&D publique et croissance durable de l'agriculture mondiale

Dans un article paru en avril 2026 dans *Applied Economic Perspectives and Policy*, des chercheurs européens modélisent, à l'échelle mondiale, les trajectoires de croissance de l'agriculture et de ses impacts environnementaux, avec une attention particulière portée aux contributions de la recherche et développement (R&D) publique. Dans un des quatre scénarios simulés, où la R&D vise à maximiser le rendement, la production agricole mondiale augmenterait de 46 % entre 2020 et 2050. Dans plusieurs régions du monde, les gains d'efficacité réduiraient les émissions de gaz à effet de serre (GES) par unité de production. Les émissions totales augmenteraient malgré tout de 52 %, en raison de la croissance du secteur et de l'augmentation de l'intensité carbone de l'agriculture africaine subsaharienne (figure).

Variation relative d'indicateurs de production et de durabilité de l'agriculture entre 2020 et 2050

	Emissions	Production volume	Land demand	FF inputs	Emissions per hectare	Emissions per \$ of production	Production per \$ of FF input
High_ Income	18	26	3	4	16	-8	23
Asia	34	38	5	14	29	-5	24
Latin_ America	51	75	26	43	26	-24	32
SSA	144	100	20	92	124	44	8
WORLD	52	46	11	22	40	6	24

Source : *Applied Economic Perspectives and Policy*

Lecture : entre 2020 et 2050, dans les pays à hauts revenus (ex. États-Unis, Canada, Union européenne), les émissions de GES augmentent de 18 %, la production agricole de 26 %, la consommation de terres de 3 % et d'intrants (engrais, pesticides) de 4 %. Les émissions par hectare augmentent de 16 %, elles diminuent de 8 % par unité de production, tandis que la production par unité d'intrants augmente de 23 %.

SSA : Afrique subsaharienne.

Dans les deux scénarios où la R&D vise à réduire la consommation d'intrants, la production agricole et les émissions de GES croîtraient toujours entre 2020 et 2050, bien qu'à un rythme ralenti. L'Union européenne serait l'unique territoire à observer une réduction absolue de ses émissions. La production y augmenterait de façon modérée en volume, ce qui préserverait une partie des gains d'efficacité environnementale de la R&D. La R&D publique seule, même orientée vers des objectifs environnementaux, ne paraît ainsi pas suffisante pour assurer une croissance soutenable du secteur agricole.

Valentin Cocco, Centre d'études et de prospective

Source : *Applied Economic Perspectives and Policy*
<https://doi.org/10.1002/aep.70069>

EAU

PORTRAIT : le Policy Center for the New South, pour soutenir l'évolution des politiques publiques marocaines et africaines



Créé en 2014, le Policy Center for the New South (PCNS) est un *think tank* marocain qui vise à promouvoir des politiques publiques inclusives en Afrique, dans plusieurs domaines : économie, agriculture, relations internationales, société, etc. Reconnu d'utilité publique en 2021, il a bénéficié à sa création du soutien de la fondation du Groupe OCP (spécialisé dans l'extraction et la transformation des phosphates) (voir [un précédent billet](#)). Il compte une équipe de 68 chercheurs et s'appuie sur de nombreux partenariats scientifiques, notamment avec d'autres équipes africaines. Les thématiques agricoles et alimentaires sont abordées dans plusieurs axes de son programme triennal de recherche pour la période 2024-2026.

Un [Policy paper](#) publié en avril 2026 revient sur les tensions structurelles internes à l'agriculture marocaine, en particulier sur la contradiction entre ses succès à l'exportation et une vulnérabilité écologique croissante, en raison d'un stress hydrique de plus en plus fréquent et prolongé. Pour illustrer ce paradoxe, l'auteur analyse plusieurs chaînes de valeur : engrais, fruits et légumes, sucre, blé.

Concernant les engrais, avec un contrôle de près de 70 % des réserves de phosphate, le Maroc est un acteur de la sécurité alimentaire mondiale. Mais du fait de sa position dominante, il s'expose aussi à des soupçons de distorsion du commerce international de la part des pays occidentaux (États-Unis, Union européenne). La compétitivité des fruits et légumes en fait une filière incontournable pour la balance commerciale marocaine, mais les productions les plus rentables sont très consommatrices en eau. L'auteur recommande donc de dépasser les solutions technologiques (goutte-à-goutte, dessalement) pour adopter des cultures plus adaptées aux conditions biophysiques. Il préconise aussi de financer des innovations hybrides combinant frugalité et technologies.

Les consommations d'eau sont au cœur de plusieurs autres publications récentes. Un [Policy brief](#) de février 2026 (repris dans un [podcast](#) en avril) revient sur l'accroissement de la variabilité hydrique au Maroc. Alors que le système agricole et les infrastructures ont été élaborés pour répondre à la pénurie d'eau, ils doivent pouvoir désormais supporter également

des pluies abondantes et des crues. Par exemple, les auteurs préconisent d'adapter les pratiques agricoles pour favoriser l'infiltration des eaux, bénéficier des apports en sédiments et profiter du lessivage des sels. Un [Policy brief](#) de mai 2026 se penche, lui, sur le mésusage et le gaspillage de l'eau, alors que l'agriculture est à l'origine de 88 % de sa consommation. Pour la réduire, il recommande d'agir sur la tarification et sur le traitement et l'utilisation des eaux usées.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

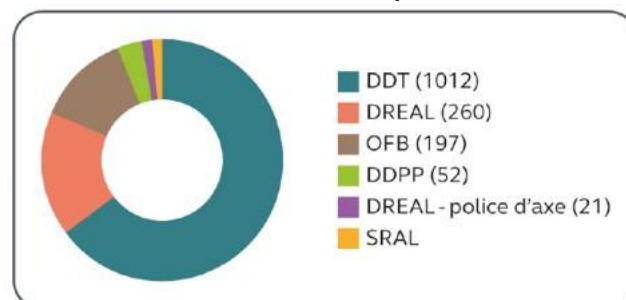
Source : Policy Center for the New South

<https://www.policycenter.ma/>

Préservation de la ressource en eau en France : une évaluation de la police de l'environnement par la Cour des comptes

Dans un rapport publié en mai 2026, la Cour des comptes se penche sur l'organisation de la police de l'eau en France, ses moyens, ses actions, et sur les suites administratives et judiciaires qui sont données. Assurée par plusieurs services et opérateurs de l'État (figure), elle veille à la bonne application des normes qui protègent la ressource. Cette mission est particulièrement délicate, souligne la Cour, car les liens de causalité entre infractions environnementales et conséquences (à terme) sur la santé ou la rentabilité économique sont encore insuffisamment perçus.

Estimation des effectifs consacrés à la police de l'eau en 2024 (ETP)



Source : Cour des comptes

La Cour rappelle d'abord l'état préoccupant des masses d'eau : seulement 44 % des eaux superficielles sont en bon ou très bon état, plaçant la France au 11^{ème} rang européen. Elle mentionne ensuite le rôle prépondérant des pollutions agricoles par rapport aux pollutions industrielles. La Cour se penche ensuite sur le cadre d'intervention de la police de l'eau et sur les réglementations environnementales dont elle contrôle l'application. Prenant les exemples de la définition des « cours d'eau » et des « zones humides », elle montre la nécessité de mener à terme des harmonisations réglementaires actuellement inachevées. Avec l'exemple des nitrates et des nombreuses dérogations préfectorales (couverture des sols en hiver ou périodes d'interdiction d'épandage), elle explique comment la norme peut être affaiblie et les difficultés qui en résultent pour atteindre les objectifs de restauration de la qualité de l'eau.

Concernant les moyens humains (1 560 ETP), la Cour considère qu'ils sont limités comparativement aux défis et à la situation d'autres pays européens. Il en va de même pour le budget de 130 M€, faible au regard du coût de la détérioration de la ressource ou des astreintes financières que la France encourrait en cas de poursuites européennes. Elle souligne des gains d'efficacité possibles si certaines technologies étaient utilisées. Elle insiste aussi sur la nécessité de partager, entre ministères, des informations clés pour les contrôles,

comme la base de données d'identification animale ou le système de suivi des surfaces agricoles en temps réel.

Pour ce qui est des suites données aux infractions, la Cour conclut à rebours de ce qui se dit couramment sur le caractère automatique et disproportionné des sanctions : en réalité, les contrôles sont rares et souvent sans suites. En dehors de la Bretagne, les mesures administratives décidées par les préfets sont en effet « quasi inexistantes » (figure) : 4 mises en demeure pour 64 non-conformités constatées en moyenne par an et par département, sur la période 2019-2024. Les sanctions judiciaires restent quant à elles peu nombreuses – surtout en agriculture – et peu dissuasives, même si elles progressent.

Suites administratives données aux contrôles non-conformes par les DDT

	Nombre total de contrôles	Dont contrôles non-conformes	Taux de non-conformité	Rapports en manquement administratif (RMA)	Taux de RMA	Mises en demeure	Taux de mise en demeure	Taux de suites informelles *
2019	28 261	6 674	23,6 %	2 874	43,1 %	767	11,5 %	NC
2020	25 074	5 239	20,9 %	2 315	44,2 %	477	9,1 %	NC
2021	23 703	5 249	22,1 %	2 428	46,3 %	605	11,5 %	38,8%
2022	22 081	5 628	25,5 %	2 360	41,9 %	517	9,2 %	44,8%
2023	32 138	9 427	29,3 %	2 623	27,8 %	632	6,7 %	43,3%
2024	30 399	9 009	29,6 %	2 040	22,6 %	404	4,5 %	45,0%
TOTAL	161 656	41 226	25,5 %	14 640	35,5 %	3 402	8,3 %	43,3%

Source : Licorne – extraction effectuée le 28 août 2025, traitement Cour - * questionnaire Cour des comptes aux DDT, janvier 2025

Source : Cour des comptes

Dans son dernier chapitre, la Cour insiste sur l'importance des actions de prévention et de communication, pour mieux faire connaître la réglementation et sa raison d'être, et ainsi faciliter l'action de la police de l'eau et la prise de mesures correctives ou de sanctions. Selon elle, l'exemple de la Bretagne incite à aller en ce sens.

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

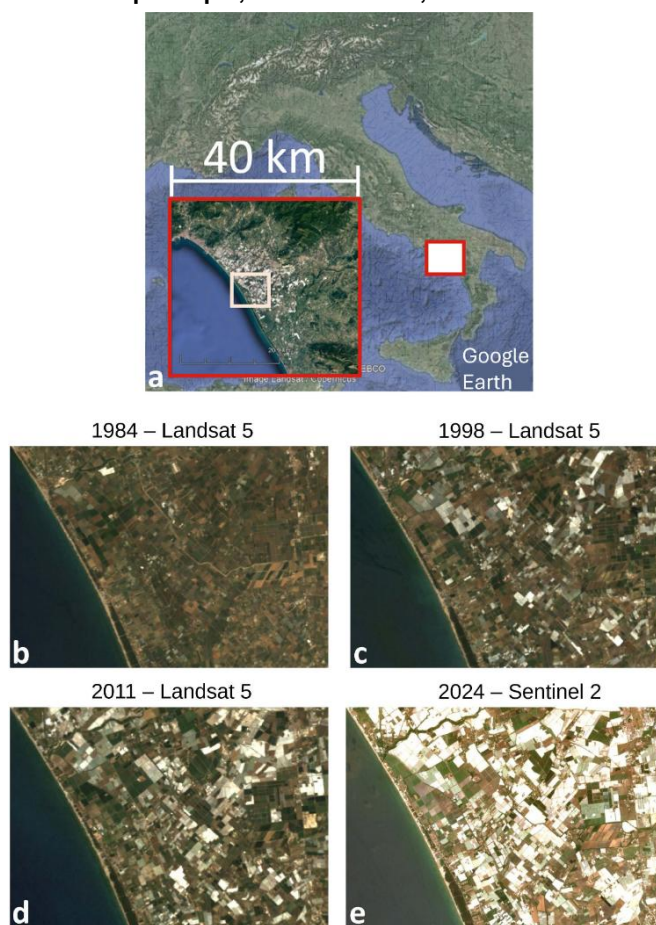
Source : Cour des comptes

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-police-environnementale-de-leau>

Extension des serres et futurs hydriques : l'exemple de l'Italie du Sud

Un article publié dans *Communications Earth & Environment*, en avril 2026, évalue l'impact de l'extension des serres destinées à la production de fruits et légumes sur les ressources en eau de la Piana del Sele, dans le sud de l'Italie (figure). Les auteurs montrent que la multiplication des serres modifie le cycle de l'eau dans ce bassin versant méditerranéen.

Extension spatiale des serres en plastique, de 1984 à 2024, dans la Piana del Sele (Campanie, Italie)



Source : *Communications, Earth & Environment*

Les impacts de trois scénarios d'utilisation des sols sont analysés à court terme (14 mois) et à très long terme (65 ans). Dans le scénario de référence, l'occupation actuelle du sol, où les serres en plastique couvrent 40 % de la zone, ne change pas. Le scénario *openfield-only* (« plein champ uniquement ») reviendrait à l'état hydrologique du bassin de 1980, en supprimant les serres au profit de cultures d'hiver de plein champ. Dans le scénario *greenhouse-only* (« serres uniquement »), l'imperméabilisation des sols serait maximale, les serres couvrant la totalité de la surface agricole. Ce dernier scénario accentuerait le ruissellement des eaux. À court terme, les pics de débit fluvial seraient en moyenne 80 % plus élevés qu'aujourd'hui. Sur le long terme, le ruissellement augmenterait de 15,8 % en volume. Le changement climatique induirait une baisse du stockage d'eau dans les nappes, dans tous les scénarios. Elle serait néanmoins plus forte dans les scénarios de référence et « tout serre » (-1,14 mm/an) que dans le scénario « plein champ » (-0,64 mm/an).

Delphine Acloque, Centre d'études et de prospective

Source : *Communications, Earth & Environment*

<https://doi.org/10.1038/s43247-026-03522-y>

PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

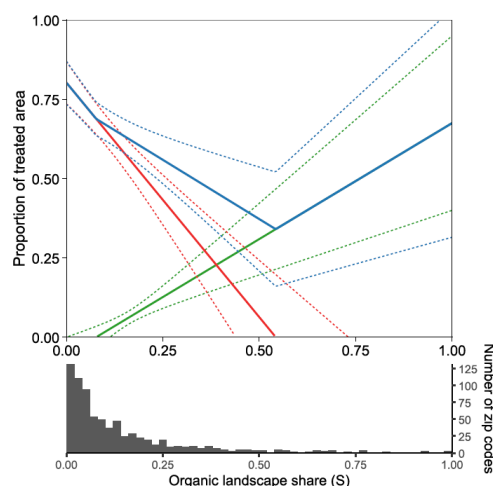
Interactions entre agriculteurs biologiques et conventionnels dans la lutte contre les ravageurs

Un article publié en avril 2026 dans le *Journal of Environmental Economics and Management* s'intéresse à la manière dont les agriculteurs biologiques et conventionnels interagissent dans la lutte contre les ravageurs. L'objectif est de comprendre comment la part du bio dans le paysage agricole influe sur le recours aux traitements phytosanitaires. Deux approches complémentaires ont été utilisées : une théorique, *via* un jeu non-coopératif, et une empirique, *via* une analyse économétrique des achats de pesticides utilisés contre la flavescence dorée dans les vignobles français.

Les auteurs mettent en évidence une stratégie de « passager clandestin », dans la lutte contre les ravageurs, de la part des agriculteurs en bio ou en conventionnel. Dans certains contextes, ils n'utilisent pas de traitement phytosanitaire et comptent sur ceux de leurs voisins. Les agriculteurs bio adopteraient cette stratégie tant qu'ils représentent moins de 8 % des surfaces viticoles (figure). Pour les conventionnels, le seuil en-deçà duquel ils arrêteraient de traiter serait de l'ordre de 46 % (figure) (l'intervalle de confiance est très large, cette proportion étant rarement observée en France).

En conclusion, les auteurs soulignent que dans les territoires où l'agriculture biologique commence à apparaître, la pression parasitaire peut augmenter à cause de cette stratégie de « passager clandestin » des agriculteurs biologiques. Bien que cet effet soit quantitativement modéré et qu'il s'atténue au-delà du seuil de 8 %, ils recommandent de le prendre en compte lors de l'élaboration des politiques publiques encourageant la transition vers l'agriculture biologique.

Surfaces traitées contre la flavescence dorée selon la part de vignes biologiques dans le paysage



Source : *Journal of Environmental Economics and Management*

Lecture : les lignes pleines représentent les prédictions de surfaces traitées par des produits autorisés en agriculture biologique (vert), conventionnelle (rouge) ou au total (bleu). Les lignes pointillées représentent les intervalles de confiance à 90 %. L'histogramme représente la distribution de la proportion de vignes biologiques par commune (code postal) en France.

Émeline Lévêque, stagiaire au Centre d'études et de prospective

Source : *Journal of Environmental Economics and Management*
<https://doi.org/10.1016/j.jeem.2026.103346>

L'épigénétique permet d'identifier un herbicide comme facteur de risques de cancers précoces



Le numéro d'avril 2026 de *Nature Medicine* comporte un article consacré aux facteurs accroissant le risque de cancer colorectal précoce. Il développe une méthode épigénétique innovante et met en évidence les risques associés à l'exposition à l'herbicide piclorame. Les chercheurs ont analysé et cartographié les sites de méthylation de l'ADN (replis affectant le fonctionnement et l'expression des gènes) dans les tumeurs cancéreuses, et les ont comparés avec les modifications induites *in vitro* par différentes expositions, en contrôlant par les facteurs liés au mode de vie des patients. L'analyse des sites de méthylation dans les tumeurs montre des empreintes identiques à celles laissées par les expositions *in vitro*. La validité des résultats obtenus a été confirmée sur des cohortes contenant les données réelles d'exposition des patients. L'empreinte du piclorame, testé parmi d'autres pesticides et polluants, est tout particulièrement retrouvée dans ces cancers colorectaux précoces, ce que confirme une analyse géographique des usages et des cas. Il apparaît comme un facteur environnemental spécifique et biologiquement associé à cette forme de cancers. Au-delà de cet herbicide, cette approche novatrice permet de rechercher les empreintes laissées par les molécules sans connaître *a priori* l'exposition des patients, et constitue à ce titre une percée majeure en toxicologie.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : *Nature Medicine*

<https://doi.org/10.1038/s41591-026-04342-5>

FORÊTS

Une prospective de la contribution du secteur forêt-bois suisse à l'atténuation du changement climatique

Une étude publiée dans *Forest Policy and Economics*, en avril 2026, évalue l'atténuation du changement climatique dans le secteur forêt-bois suisse, d'ici à 2050. Les auteurs construisent cinq scénarios prospectifs et estiment leurs impacts sur quatre variables : la séquestration du carbone en forêt, le stockage dans les produits bois, les effets de substitution matérielle ou bien énergétique. Deux ateliers avec 19 experts scientifiques et 14 entretiens avec des professionnels ont été organisés. Les résultats, qualitatifs mais systémiques, soulignent l'existence d'antagonismes entre les quatre leviers d'atténuation, qui varient selon les développements socio-économiques nationaux et globaux (figure).

Cinq scénarios prospectifs du secteur forêt-bois suisse d'ici à 2050

	CH-FSP1: Dense forest & thriving wood industry	CH-FSP2: Business as usual in the forest & wood sector	CH-FSP3: Weakened forest & prioritization of energy wood	CH-FSP4: Prioritization of wood use in the forest & wood sector	CH-FSP5: Prioritization of fossil resources & segregation in the forest
Socioeconomic developments in Switzerland	Increased environmental awareness, high demand for wood products	Ongoing dependence on fossil resources, moderate demand for wood products	Trade barriers, low demand for wood products	High levels of consumption and production, high demand for wood products	High consumption of fossil resources, moderate demand for wood products
Developments in the Swiss forest	Healthy forest, closer-to-nature forest management, low wood harvest	Moderately healthy forest, closer-to-nature forest management, moderate wood harvest	Unhealthy forest, little forest management focused on energy wood, low overall wood harvest	Moderately healthy forest, intensive forest management, high wood harvest	Moderately healthy forest, forest management geared towards segregation, moderate wood harvest
Developments in the Swiss wood industry	Highly efficient industry processing mainly imported wood, high cascade use & recycling	Moderately efficient industry, rudimentary cascade use	Inefficient industry, improved cascade use due to scarce wood suitable for material purposes	Highly efficient industry, moderate cascade use	Moderately efficient industry, rudimentary cascade use
Focus of Swiss forest and wood policies	Cascade use, protective function, biodiversity, forest area preservation, economic performance, forest health, careful leisure & recreation activities, education	Protective function, biodiversity, economic performance	Protective function, economic performance	Protective function, economic performance	Protective function, biodiversity, economic performance
Contribution to net-zero	Sequestration: High; Storage: Low-medium; Material substitution: Medium; Energy substitution: Medium	Sequestration: Medium; Storage: Low; Material substitution: Low; Energy substitution: Medium	Sequestration: Medium; Storage: Low; Material substitution: Low; Energy substitution: Medium-high	Sequestration: Low; Storage: Low-medium; Material substitution: Low-medium; Energy substitution: Medium	Sequestration: Medium; Storage: Medium; Material substitution: Low-medium; Energy substitution: Low-medium

Source : *Forest Policy and Economics*

Par exemple, l'essor d'une sylviculture proche de la nature maximise la séquestration, mais ne permet d'atteindre la neutralité climatique que si du bois est importé pour satisfaire les besoins des industries de transformation du bois suisses (scénario CH-FSP1). Un désintérêt pour les biomatériaux, dont le bois, s'il est associé à une persistance des barrières commerciales internationales, mènerait à un désengagement de la gestion forestière en Suisse. Cela favoriserait l'accumulation de carbone en forêt, qui ne serait exploitée que dans les zones les plus accessibles pour produire de l'énergie (CH-FSP3). À l'inverse, une demande de bois plus élevée inciterait à davantage gérer les forêts de manière active, rééquilibrant stockage et effets de substitution au prix d'une diminution du carbone en forêt (CH-FSP4).

Miguel Rivière, Centre d'études et de prospective

Source : *Forest Policy and Economics*

<https://doi.org/10.1016/j.forpol.2026.103777>

ÉVÈNEMENTS

- 1-2 juillet 2026, Alixan (26)

Journée d'échanges techniques sur « Agriculture biologique et qualité de l'eau : quels leviers dans les territoires ? », organisée par l'Office français pour la biodiversité

<https://professionnels.ofb.fr/fr/annonce/journees-dechanges-techniques-agriculture-biologique-qualite-leau-quels-leviers-dans>

- 1-3 juillet 2026, Rome et à distance

Conférence mondiale sur « L'agriculture intelligente : tirer parti des données et de la technologie pour des systèmes agroalimentaires durables », organisée par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

https://faoeventregistration.powerappsportals.com/en-US/MeetingRegistration/?meeting_id=f0291c12-c80c-f111-8406-7ced8d931c06

- 3 juillet 2026, Toulouse (31)

Lab'eau, organisé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

<https://lab-eau.fr/>

- 6-9 juillet 2026, Angers (49)

16^e congrès international du terroir, organisé par l'École supérieure des agriculteurs (ESA) d'Angers

<https://www.groupe-esa.com/evenement/terclim/>

- 7 juillet 2026, Nantes (44)

Rencontres de l'alimentation de l'agriculture durable, organisées par Les Ecosolies

<https://www.ecosolies.fr/agenda/rencontres-agriculture-durable/>

- 7 juillet 2026, Tours (37)

Carrefour des Projets alimentaires territoriaux (PAT), organisé par le Réseau France PAT

<https://www.pat-cvl.fr/agenda/carrefour-des-pat/>

- 7-8 juillet 2026, Rennes (35)

Forum adaptation & nature, organisé par l'Office français pour la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr/evenements/forum-life-artisan>

- 7-10 juillet 2026, Zollikofen (Suisse)

3^e symposium international sur le travail en agriculture (ISWA), organisé par l'International Association on Work in Agriculture

<https://iswa2026.symposium.inrae.fr/>

- 8 juillet 2026, Paris (75)

Colloque sur « Sauver l'eau : les territoires face à la menace des polluants émergents », organisé par AMORCE

<https://amorce.asso.fr/evenement/colloque-eau-amorce-26>